

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 56 (1905)  
**Heft:** 6

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que l'on sait appartenir à autrui, dans le dessein de se l'approprier et sans le consentement du propriétaire. Le fait reproché à R. ne constitue aucun délit. Aucune peine ne pouvait lui être appliquée. Le fait reproché à R. est une contravention sur laquelle il n'appartient pas au Tribunal de statuer. La cause ne ressortissait pas de l'autorité judiciaire. Il y a lieu de renvoyer la commune de Champvent à poursuivre devant les tribunaux civils la réparation du dommage que R. peut lui avoir causé.

**Zurich.** Le nouveau projet de loi forestière élaboré depuis plus d'un an déjà par le service des forêts a, paraît-il, quelque chance d'être remis sur le tapis.

Allons, tant mieux!



## Bibliographie.

*Economie forestière, tome deuxième.* Dendrométrie; la formation du produit forestier; estimations et expertises forestières, par G. Huffel, inspecteur des Eaux et Forêts, professeur à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts. — Un volume in-8° raisin (XIV-434 pages) avec 126 figures. Prix, broché, 10 fr. Paris, Lucien Laveur, éditeur, 13, rue des Saints-Pères.

Ce volume renferme trois études, les cinquième, sixième et septième. La *Dendrométrie* ou le cubage des bois forme le sujet de la cinquième étude. Elle constitue un véritable traité, très complet, théorique et pratique qui rendra de grands services aux praticiens.

La sixième étude examine les *trois facteurs du produit forestier*: le travail humain, les forces naturelles et le capital. Une centaine de pages sont consacrées aux lois du développement naturel du volume des arbres et des peuplements; celles de l'évolution de la valeur forment l'objet d'un chapitre spécial d'une trentaine de pages environ. De nombreuses figures viennent aider à l'intelligence du texte. La dernière partie de la sixième étude examine les rapports de grandeur entre le capital et le revenu, les taux de production en matière et en argent des exploitations forestières à revenu périodique et annuel. L'étude de l'influence des éclaircies tient une grande place dans toute cette partie de l'ouvrage.

*L'estimation des forêts au fonds et superficie* constitue peut être la partie la plus delicate, la plus difficile des sciences forestières. L'auteur a abordé le sujet sans se laisser effrayer par les difficultés, il a su rester intelligible et aussi clair que le sujet le permet. Quelques pages sur l'usufruit des forêts terminent le volume.

Nous félicitons l'auteur pour la compétence, la méthode et la clarté avec lesquelles il a su exposer des questions aussi délicates. Le tome II, de l'*Economie forestière*, confirme l'excellente impression produite par le tome I<sup>er</sup> et fait attendre avec impatience le tome III et dernier, qui traitera de l'*Aménagement*.